Ville de
SAINTDIZIER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique au Centre Socioculturel de Saint-Dizier, sous la présidence de Mme Rachel BLANC, Adjointe au Maire, en suite de la convocation faite le 8 décembre 2020

Présents :
Mme BLANC, M. KAHLAL, M. RAIMBAULT, Adjoints au Maire
Mme ABA, Mme AUBRY, Mme BIGUENET, Mme CHEVILLON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, Mme DONATO, M. DREHER, M. FEUILLET, Mme GARCIA, M. GARNIER, Mme GUINOISEAU, M. HAMMADI, M. KARATAY, Mme KREBS, Mme LE MOGUEN, M. LESAGE, M. MONCHANIN, M. OUALI, M. OZCAN, Mme PEYRONNEAU

Excusés :
M. BRIERE, Maire
M. BOUZON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. DAVAL, Mme GAILLARD, M. OLIVIER, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO

Ont donné procuration :
M. BOUZON à Mme DONATO
Mme CLAUSSE à M. KAHLAL
Mme COLLET à M. LESAGE
M. DAVAL à M. KARATAY
Mme GAILLARD à M. FEUILLET
M. OLIVIER à M. DREHER
Mme THIEBLEMONT à Mme PEYRONNEAU
M. VAGLIO à Mme BLANC

Secrétaire de séance : M. DREHER

N° 119-12-2020

CESSION ET ACQUISITION DE PARCELLES A PLURIAL NOVILIA – RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Rapporteur : Mme Rachel BLANC

Suite à un incendie intervenu en 2014 et ayant touché un ilot de constructions sis rue Louis Ortiz, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et rue du Fort Carré, la Ville de Saint-Dizier a procédé à l'acquisition de ces immeubles destinés à la démolition afin de réaliser une opération d'ensemble sur cette emprise morcelée qui appartenait à plusieurs propriétaires.

Il s'agit des parcelles BW 20, BW 21, BW 22, BW 23, BW 24 et BW 25 représentant une superficie totale de 6 a 05 ca.

Cet îlot constitue un emplacement privilégié en centre-ville et notamment du fait de la proximité de la Place Emile Mauguet.

Il semble donc opportun d'intégrer la réalisation de ce programme immobilier à l'opération « Cœur de Ville ». La collectivité a cherché un porteur de projet prêt à réaliser une telle opération compte tenu des différentes contraintes. PLURIAL NOVILIA a fait part de son intérêt pour cet îlot.

Un accord est intervenu quant à la vente de ces parcelles pour un montant global de 140 000 €.

Vu l'estimation du service des Domaines, en date du 11 décembre 2018, d'un montant de 96 000 €,

Suite à cette transaction et à l'acquisition par PLURIAL NOVILIA des parcelles BW 27 et BW 116, une régularisation foncière devra être effectuée afin de permettre l'alignement du bâti. PLURIAL NOVILIA rétrocédera, à l'euro symbolique, à la Ville de SAINT-DIZIER une emprise d'environ 12 m², correspondant à une partie des parcelles BW 22 et BW 27.

Considérant la valeur d'acquisition du bien (inférieure à 180 000 euros), il n'y a pas lieu de consulter le service des Domaines.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession des parcelles BW 20, BW 21, BW 22, BW 23, BW 24 et BW 25 à PLURIAL NOVILIA pour un montant de 140 000 € ;

- d'autoriser l'acquisition d'une partie des parcelles BW 22 et BW 27, correspondant à une superficie d'environ 12 m², appartenant à PLURIAL NOVILIA, à l'euro symbolique ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence Madame Rachel BLANC à signer les deux actes de vente correspondant et tout acte s'y rapportant ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **29 VOIX POUR - 2 VOIX CONTRE (Mme DONATO – M. BOUZON) – 2 ABSTENTIONS (M. FEUILLET – Mme GAILLARD)**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON